



IRNC

Institut de recherche sur la Résolution Non-Violente des Conflits

Série : L'Intervention Civile de Paix

1. Le concept de l'ICP

Émeline Boulogne

01.11.2013

L'Intervention Civile de Paix, une pratique de terrain

L'Intervention Civile de Paix, ou ICP, est née sur le terrain dans les années 1990, avant d'avoir été théorisée. Elle consiste en **«une intervention non armée, sur le terrain d'un conflit local, de missions extérieures, mandatées par une organisation, gouvernementale ou non-gouvernementale, venant accomplir des actions d'observation, d'information, d'interposition, de médiation et de coopération en vue de prévenir ou faire cesser la violence, de veiller au respect des droits de l'homme, de promouvoir les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté et de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence et leur permette de définir les règles d'une coexistence pacifique»**¹ (Jean-Marie Muller).

L'intervention Civile de Paix a toujours lieu suite à une demande. Le plus souvent, il s'agit d'une requête des acteurs locaux ou des populations qui, sur place, ressentent le besoin d'une telle présence. Ces demandes peuvent aussi être l'initiative d'un État. C'est une des caractéristiques fondamentales de l'ICP que d'attendre d'être sollicitée avant d'agir, avant "d'intervenir".



Photo du SIPAZ : www.interventioncivile.org

Aussi, l'ICP rappelle constamment leur rôle à l'État ou à la communauté internationale. Les interventions n'ont pas pour but de se substituer à eux, ni d'empiéter sur leurs prérogatives. Bien au contraire, l'ICP peut se voir comme un conseiller extérieur (et allié) qui pousse l'État à regagner sa place et à remplir ses missions (protection et sécurité des citoyens) ou la communauté internationale à séparer des États en conflit armé.

L'ICP œuvre alors, et aux côtés des populations et des instances étatiques, au bon fonctionnement des institutions juridiques, sociales ou économiques dans le but du rétablissement d'un État de droit effectif.

L'Intervention Civile de Paix, une pratique de terrain

Le travail de l'ICP est, non seulement de faire cesser les violences qui sont la conséquence du conflit, mais aussi de supprimer les injustices qui en sont les causes. Dans de nombreux conflits, la volonté de paix des populations est plus grande que celle des dirigeants. Il importe donc de soutenir les mouvements politiques favorables à une solution politique, et les forces sociales susceptibles de la mettre en œuvre, notamment les femmes et les personnes d'âge mûr.

La définition de l'ICP ainsi précisée, on s'aperçoit qu'elle est à la croisée de différentes disciplines de paix comme des missions de :

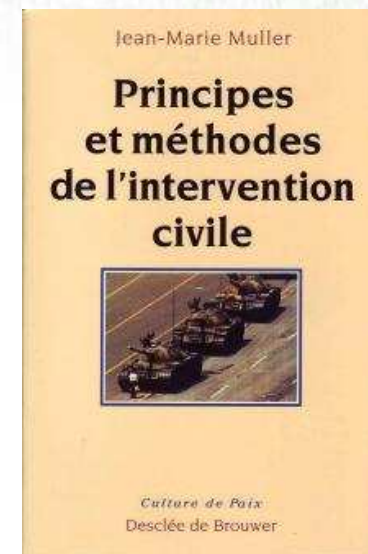
- Sauvegarde de la paix : diplomatie préventive, missions civiles d'observation et d'interposition, ingérence informationnelle, respect des droits de l'homme, mesures de confiance...

- Rétablissement de la paix : mise en œuvre d'un processus de négociation, assistance aux populations civiles, interposition non-violente...

- Maintien de la paix : respect du cessez-le-feu, désarmement des factions armées, réinsertion des anciens combattants, création de zones démilitarisées...

- Construction de la paix : retour des réfugiés et populations déplacées, reconstruction des institutions sociales et politiques, éducation populaire à la paix et à la démocratie, élections libres...

En résumé, l'ICP est un outil de gestion de conflits et de construction de la paix, qui vise à la résolution non-violente des conflits. Il s'agit d'une stratégie de résistance civile non armée qui s'appuie sur l'envoi de volontaires dans des zones de conflits.



Jean-Marie Muller, *Principes et méthodes de l'intervention civile*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997.

Devoir d'ingérence et Responsabilité de protéger

Devoir d'ingérence

L'intervention civile repose sur le droit et le devoir d'ingérence de la communauté internationale face à des menaces graves contre la vie et les droits de l'homme dans tel ou tel pays ou région de la planète. Cette ingérence a donné lieu à des interventions militaires et civiles de l'ONU au cours des dernières années, avec des corps de "casques bleus" ou de "casques blancs". Elle peut être précédée par des sanctions internationales (embargo, boycott, sanctions financières), et venir en complément de ces mesures quand celles-ci se révèlent insuffisantes.

Aussi, comme le souligne Jean Marie Muller, dans son ouvrage *Principes et méthodes de l'intervention civile*, "la Charte des Nations Unies impose aux États l'obligation de promouvoir le respect universel et effectif des libertés de l'homme".

Pour lui, un consensus international sous-jacent se dessine ici. Pour s'assurer de la protection des droits de l'homme dans un pays, il faut avouer qu'un droit de regard sur l'intérieur des politiques étatiques est indispensable.

Responsabilité de protéger

Le concept de la responsabilité de protéger a été établi par le rapport de la *Commission Internationale de l'Intervention et de la Souveraineté des États* (CIISE), publié en décembre 2001. La Responsabilité de Protéger (R2P) est fondé sur les trois piliers suivants, définis dans les paragraphes 138 à 140 du Document final du Sommet mondial de 2005 de l'ONU :

1. Il incombe au premier chef à l'État de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, ainsi que contre les incitations à les commettre;

2. Il incombe à la communauté internationale d'encourager et d'aider les États à s'acquitter de cette responsabilité;

3. Il incombe à la communauté internationale de mettre en œuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres afin de protéger les populations contre ces crimes. Si un État n'assure manifestement pas la protection de ses populations, la communauté internationale doit être prête à mener une action collective destinée à protéger ces populations, conformément à la Charte des Nations Unies.

Cette disposition impose aux États le devoir de protection des populations dans un cadre où les conflits sont de plus en plus intra-étatiques où des belligérants non-étatiques sévissent.

Les activités de l'ICP

L'objectif premier de l'ICP, sa méthode de fonctionnement, est d'opérer une présence sur le terrain d'un conflit, afin de se rendre le plus visible possible et d'être connu de tous. C'est cette présence, cette visibilité qui permet d'être dissuasif en modifiant un fonctionnement établi, en introduisant un élément "perturbateur", une "incertitude". Cette logique d'opération se décline à travers différentes activités comme l'information, l'observation, la médiation, l'accompagnement de la société civile locale, l'interposition non-violente etc.

Présence dissuasive

L'accompagnement protecteur prend différentes formes. Il consiste à la base en la présence d'un volontaire accompagnant un ou des membres d'une organisation locale, dans le but de réduire le risque de menaces qu'elle perçoit de l'extérieur.

Cette présence peut être sporadique lorsqu'il s'agit d'une présence aux heures de travail dans les bureaux de l'organisation menacée ou à temps plein, dans le cas de menaces très fortes. L'équipe de volontaires accompagne l'association locale dans ses démarches : réunions, rendez-vous, visites de terrain (prisons, hôpitaux...).



Une mission d'accompagnement au Népal effectuée par un volontaire de PBI : www.pbi-france.org

Observation et témoignage

Une des activités de l'ICP consiste en l'envoi d'équipes d'observateurs sur le terrain.

Les éléments à observer varient selon les missions. Les volontaires ont parfois à s'assurer de l'application d'un accord ou d'une norme établie à l'image d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix international. Une autre cible d'observation est celle des violations des droits de l'homme en général, dans la vie quotidienne ou dans des périodes délicates comme lors d'élections. Les volontaires signalent toute transgression afin que l'agresseur soit sanctionné. Le rôle des observateurs est bien sûr limité puisqu'ils ne peuvent forcer eux-mêmes les agresseurs au respect des normes, ce qui relève des tâches du gouvernement ou d'une autorité internationale.

Les activités de l'ICP

Renforcement de capacités de la société civile locale

Il s'agit d'aider la population à s'approprier les méthodes de résolution non-violente des conflits afin qu'elle soit actrice de la transformation des conflits. Ces formations se font à la demande des organisations et peuvent porter sur différents thèmes.

L'un des principes clés de l'ICP repose sur la conviction que seuls les acteurs du conflit sont capables de lui apporter une solution durable. Ainsi, comme l'explique Jean-Marie Muller *"La méthode de l'intervention civile doit se démarquer clairement de la logique de victimisation des personnes auprès desquelles elle intervient. Cette logique tend à considérer ces personnes comme des individus sans responsabilité dans leur passé, leur présent et leur avenir, elle en fait des assistés privés d'autonomie."*

Dans cette perspective, une intervention civile n'est pas une simple assistance des populations civiles locales, mais un accompagnement qui permet une coopération avec elles.»²

Médiation et réconciliation

L'ICP, par l'intervention d'un "tiers" dans le conflit, vise à créer un espace neutre où les acteurs impliqués dans le conflit, associations de jeunes, de femmes, autorités etc. peuvent se retrouver, confronter leurs idées et dialoguer en vue de trouver des solutions pour avancer vers la résolution de conflits. Cet espace est aussi une invitation implicite pour les protagonistes du conflit à venir se parler.

En résumé..

L'ICP vise, dans un premier temps, à séparer les adversaires qui se battent, et, dans un deuxième temps, à les réunir pour qu'ils se parlent,

puisque seuls les acteurs du conflit sont en mesure de lui apporter une solution durable. La médiation vise à créer un espace public où les adversaires puissent apprendre ou réapprendre à communiquer afin de parvenir à un pacte de coexistence pacifique.



Confrontation entre civils palestiniens et militaires israéliens en Palestine

Principes clés de l'ICP

1. Impartialité

Un des principes à la base d'une mission d'ICP est l'impartialité, souvent confondue avec la neutralité. Les missions d'ICP ne peuvent être neutres, c'est-à-dire, ne prendre parti pour aucun.

En effet, le travail des volontaires consiste à s'engager auprès des parties du conflit afin de les aider à s'engager dans la voie du dialogue, de la réconciliation et de la résolution de conflits. Comme le dit Jean-Marie Muller, les volontaires « s'engagent aux côtés de l'un et de l'autre : ils s'engagent deux fois, ils prennent deux fois parti »³. Cet engagement auprès des deux parties du conflit est une des conditions indispensables à la création du rapport de confiance qui permet de mener à bien le travail de l'ICP.

2. Stratégie d'action non-violente

L'ICP cherche par cette stratégie d'action à déconstruire le conditionnement socioculturel ancré dans les sociétés qui font prévaloir la violence sur la non-violence. En effet, la violence est souvent associée à des valeurs positives de courage, de sacrifice, de prise de risque et d'honneur, ce qui lui confère une image vertueuse. Dans ce cadre, la non-violence est synonyme de lâcheté, et ses protagonistes sont perçus comme des personnes naïves et démesurément idéalistes.

La non-violence est une méthode d'action, mais aussi une philosophie, est donc une attitude à adopter. L'on sous-entend ici que les intervenants doivent "faire preuve" du mieux possible, de cette non-violence dans leur manière d'être et de faire au quotidien.

3. Collaboration avec les populations locales

Les volontaires de l'ICP favorisent l'émergence de la prise d'initiatives locales et le renforcement des capacités de la société civile.

Bruno-Marie Duffé, ex-directeur de l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon, rappelle au sujet des missions d'ICP que « *cette manière d'envisager l'intervention au nom des droits de l'homme fait de cette implication et de cette référence un appel constant à la vigilance. Il s'agit de considérer les conditions de possibilités d'un contrat social — local aussi bien que mondial — ou, plus radicalement, d'une alliance entre l'homme et l'homme, sans quoi le tissu humain, déchiré par la violence, ne parvient pas à se renouer, à se renouveler.* »⁴

L'ICP, différente des interventions humanitaires et militaires

Les interventions militaires

La construction de la paix ou "peacebuilding" est parfois confiée à des forces armées, lors de certaines missions de l'ONU ou dans le cas des missions gouvernementales d'Actions Civilo-Militaires (ACM). Un des premiers acteurs que l'on voit sur le terrain d'un conflit est l'armée.

L'armée fait cesser les violations des droits de l'homme quand la contre-violence s'avère nécessaire, mène certains opérations spécifiques (déminage, désarmement de factions armées, opérations de police, arrestation de responsables de crimes contre l'humanité, des incendiaires ou des pilleurs). Elle aide les intervenants civils et humanitaires, notamment par ses moyens logistiques : transports aériens, véhicules tous terrains, tente, cantines, blocs opératoires, matériel de transmission.



Les interventions humanitaires

L'action humanitaire traite les conséquences d'une guerre ou d'un génocide : accueil des réfugiés, aide alimentaire, adduction d'eau, hygiène, soins aux blessés, prévention et traitement des maladies, accompagnement psychologique des personnes victimes de traumatismes ou de deuils.

À la fois impliqués dans des actions d'urgence et de développement, les intervenants humanitaires oeuvrent dans des environnements post-conflit où le travail de réhabilitation est important. Ils initient des missions de construction de la paix.

Mais les actions humanitaires et militaires n'étant pas toujours suffisantes, pertinentes et cohérentes, il y a place pour l'ingérence politique par une stratégie d'intervention civile.

Accepter sa vulnérabilité

Savoir s'exposer aux risques

Les volontaires de l'ICP sont en quelque sorte des guerriers sans armes. Ils luttent pour la résolution d'un conflit, d'une situation injuste avec combativité et force, mais sans violence.

Les membres des missions intègrent durant leur formation des stratégies "d'auto-défense psychologique" (si l'on peut les qualifier ainsi) afin d'être le mieux à même d'être confrontés à des situations inattendues, violentes voire traumatisantes, tout en ne dérogeant pas à leur rôle de volontaire d'ICP.

S'engager en tant que volontaire pour l'ICP n'est pas un choix facile. Nous n'avons pas tous les qualités et la force requises pour cela. Les formations permettent

d'identifier les candidats réellement "prêts" et disposés à partir en mission.

Le retour d'une ICP peut-être difficile à gérer personnellement, psychologiquement. Dans certains cas, il faut savoir refuser de partir plutôt que ne pas être à la hauteur de la mission.



Formation de volontaires : mise en situation



Formation volontaires ICP - Session de septembre 2009

Accepter sa vulnérabilité

Travail avec les populations locales

Le travail de partenariat étroit avec les populations sur place doit éveiller à chaque instant la vigilance des volontaires quant à la compréhension des activités qu'ils sont en train de mener.

Comme le note à juste titre Béatrice Pouligny, dans son intervention au colloque sur l'intervention civile de paix : " [...] *les activités qu'une mission civile peut mener sont parfois très mal comprises localement. Tel est le cas des activités de formation et de monitoring. Ainsi, les programmes de formation peuvent faire l'objet de réactions de rejet.*

Les gens disent : «Attendez, vous voulez nous apprendre les droits de l'homme ? Vous pensez que nous ne savons pas quels sont nos droits ? Vous croyez que nous vous avons attendus pour défendre nos droits,

*pour nous mobiliser, pour nous battre ? Ce n'est pas à nous qu'il faut apprendre que nous avons des droits, c'est à ceux qui les violent.»*⁵

Cette citation met en exergue l'importance de la relation de confiance qui doit exister entre les volontaires et les populations. Ce lien est difficile à établir (et à mesurer) mais la réussite de l'ICP en dépend. Parfois, même si les volontaires sont bien formés et les populations averties, il se peut que les relations ne soient pas optimales. Il est difficile de prévoir ce risque tant il repose sur des facteurs personnels.



Guatemala:
Volontaire PBI en mission d'accompagnement.



Guatemala:
Volontaire *Collectif Guatemala* lors d'une manifestation de lycéens.

Limites conceptuelles

Dans *Unarmed Civilian Peacekeeping Training Guidebook*, Cécile Dubernet décrit trois scénarios où une mission d'ICP n'est pas envisageable.⁶

Premièrement, dans le cas d'une situation où une des deux parties du conflit au moins, a pour but clair et affiché la destruction totale de l'autre partie, de sa culture, de son habitat, de l'ensemble de sa population et de son environnement, comme lors d'une situation génocidaire. Parfois même, ces situations sont cautionnées politiquement. Alors les défenseurs de l'ICP, les volontaires non-violents se trouvent confrontés au dilemme suivant : exil ou mort.

Deuxièmement, lorsque les violations des droits de l'homme sont commises par les autorités politiques, qui en plus, ignorent les avertissements de la communauté internationale, l'ICP est difficile voire souvent impossible.

La plupart du temps, ces régimes refusent l'entrée de volontaires d'ICP dans leur pays tout en verrouillant l'accès aux informations. Quand il n'y pas de place pour un échange avec les autorités politiques et militaires, l'ICP peut être dangereuse à la fois pour les volontaires et pour les civils qui en font la demande.

Enfin, si l'État où sont commis les violations est délité et ne possède plus de réelles instances représentatives (lorsque que ce sont les forces armées qui règnent par exemple), l'ICP ne peut être menée. En effet, tout l'intérêt d'une ICP est de jouer sur les "chaînes de commandes", c'est-à-dire, de placer les représentants politiques face aux exactions commises sur leur territoire, sous leurs propres juridictions, afin de déclencher une réaction. Mais dans une situation floue, où la responsabilité politique

ou militaire n'est pas identifiable, le travail d'observation de l'ICP ne pourra lutter contre l'impunité et n'obtiendra pas de résultats.





IRNC

Institut de recherche sur la Résolution Non-Violente des Conflits

Références :

1. IRNC, Institut de recherche sur la Résolution Non-Violente des Conflits. *Programme de recherche sur l'intervention civile de paix [en ligne].* Disponible sur : <http://www.irnc.org/Recherches/InterventionCivile/index.htm>.
2. *L'intervention civile : une chance pour la paix* (2001). Alternatives Non-Violentes n° 124, page 26.
3. *L'intervention civile : une chance pour la paix* (2001). Alternatives Non-Violentes n° 124, page 26.
4. *L'intervention civile : une chance pour la paix* (2001). Alternatives Non-Violentes n° 124, page 29.
5. *L'intervention civile : une chance pour la paix* (2001). Alternatives Non-Violentes n° 124. Page 34.
6. Cécile Dubernet, *Unarmed Civilian Peacekeeping Training Guidebook*, Comité ICP, Paris, 2013, page 10.

